

**Communiqué de
presse**



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des Patrimoines
Christine de Rouville
01 40 15 35 84
christine.de-rouville@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Le Gwoka inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite de la décision du Comité intergouvernemental du patrimoine immatériel d'inscrire le Gwoka – musique, chants, danses et pratique culturelle constitutifs de l'identité guadeloupéenne – sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

Le Gwoka est pratiqué par tous les groupes ethniques et religieux de la société guadeloupéenne. Il combine le chant responsorial en créole guadeloupéen, les rythmes joués aux tambours ka et la danse.

Dans sa forme traditionnelle, le Gwoka associe ces trois domaines d'expression en valorisant les qualités individuelles d'improvisation. Les participants et le public forment un cercle dans lequel les danseurs et le soliste entrent à tour de rôle, en faisant face aux tambours. Le public marque le rythme et chante le refrain imposé par le soliste.

Plusieurs milliers de personnes pratiquent le Gwoka lors de soirées populaires en plein air, où le cercle fonctionne comme un lieu de valorisation des talents individuels.

La pratique et le savoir-faire liés à la fabrication des tambours ka se transmettent de façon informelle, dans le cercle familial et amical, mais aussi de plus en plus dans des ateliers et des écoles de danse et de musique traditionnelles.

Le Gwoka est un élément emblématique de la société guadeloupéenne et ses expressions contemporaines explorent de nouvelles pistes musicales, chorégraphiques ou chantées. Il accompagne les temps forts de la vie quotidienne ainsi que les manifestations festives, culturelles et profanes.

Cette inscription a eu lieu lors de la neuvième session du Comité intergouvernemental du patrimoine immatériel qui se tient actuellement à Paris au siège de l'UNESCO du 24 au 28 novembre 2014

Les experts de l'UNESCO ont tenu à souligner la qualité de cette candidature, tout comme ils l'avaient fait en 2013 pour le dossier des ostensions septennales limousines. Treize éléments du patrimoine culturel immatériel de la France sont désormais inscrits sur les listes de l'UNESCO.

Paris, le 26 novembre 2014